

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 22 JUILLET 2019

Conseillers en exercice : 11
Conseillers Présents : 10
Procurations : 1
Convocation : 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOI Marina, Mme Noria DA COSTA, Mme EL HOUR Hayat, Mme LAVILLE René, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et Mme TORRENT Sophie.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Madame PAJOT Christine donne procuration à Madame EL HOUR Hayat.

Madame PROFFIT France a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration présents que le compte administratif 2019 du CCAS fait apparaître un **excédent en Fonctionnement** de **8 056,71 €**.

Il demande aux membres du comité du CCAS de bien vouloir affecter ce résultat.

Le Comité du CCAS, après en avoir débattu à l'**UNANIMITE**,

DECIDE

- **D'AFFECTER** la somme de **8 056,71 €** en fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Président
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20200810-2020001-DE
Date de télétransmission : 10/08/2020
Date de réception préfecture : 10/08/2020